

CHARTRE

THAËTRE

La revue *thaëtre* est ouverte à toute proposition n'émanant pas de ses membres, mais celles-ci font nécessairement l'objet d'un processus de co-construction au long cours, de l'élaboration du projet de publication à la parution en ligne (les articles déjà rédigés ne s'inscrivant pas dans des « chantiers » ou les actes de colloque ou de journées d'étude ont peu de chances d'être acceptés en l'état).

Les textes qui nous sont communiqués pour publication sont confiés à deux lecteur·trices choisi·es par la revue pour expertise, même lorsqu'ils s'inscrivent dans un chantier et ont déjà été relus et amendés par ses coordinateur·rices. L'acceptation par les coordinateur·rices d'une proposition d'article ne vaut pas pour acceptation de publication et dépend des avis rendus par les lecteur·rices sollicité·es par la revue (favorable à la publication, défavorable, favorable moyennant modification) et de la prise en compte de ces avis dans la version finale de l'article.

Les calendriers établis en concertation avec le bureau éditorial de la revue doivent être respectés : au-delà des délais demandés, les articles ne pourront être pris en compte, pas plus que des modifications dans les textes communiqués.

La revue *thaëtre* ayant pris le parti de *l'open access* et de la gratuité de ses publications en ligne, nous demandons aux auteur·

rices de ne pas dupliquer sur d'autres sites les articles tels que nous les avons publiés et édités et de faire simplement mention de l'URL à laquelle ils sont accessibles.

Les textes doivent être sous format word et présentés de la façon la plus simple possible, sans mise en forme particulière. Les notes sont situées en bas de page et répondent à une numérotation continue pour la totalité de l'article. Titres courts et sous-titres sont bienvenus, de même qu'hyperliens dans les notes de bas de page (dès que les références existent à la fois sous format papier et sous format numérique, il faut préciser l'URL et favoriser les circulations au sein de la revue et sur d'autres sites).

Pour les entretiens, un chapô est attendu, de même que la mention de son lieu et de sa date de réalisation. Un appareil de notes explicitant les allusions, précisant les références mentionnées ou en fournissant de nouvelles à titre de compléments d'information est également bienvenu. Les questions doivent être en italiques, les réponses en romain : l'identité de l'intervieweur·se et celle de l'interviewé·e ne sont pas rappelées avant les questions et les réponses sauf si la multiplicité des interlocuteur·rices exige clarification (dans quel cas le nom écrit en toutes lettres de l'intervenant·e est suivi d'un point et d'un tiret long).

Des illustrations doivent être proposées pour accompagner les articles, mais c'est à la revue qu'incombent, en dernière instance, leur acceptation, leur sélection, leurs usages et l'intégralité des choix iconographiques et graphiques. Les images doivent être fournies séparément du texte et envoyées en haute définition en format jpeg : elles doivent être localisées dans le texte, numérotées et précisément légendées. Si le·la contributeur·rice n'en est pas l'auteur·rice, elles doivent être libres de droits. Des financements par l'auteur·rice, les coordinateur·rices du chantier et, plus exceptionnellement, par la revue peuvent être envisagés : ces questions doivent être abordées avec le bureau éditorial de la revue dès les premières prises de contact.

La revue *thâtre* accueille également des propositions para-académiques au croisement entre recherche, création et documentation (textes de création et reportages, diaporamas et portfolios, essais vidéo, podcasts et créations visuelles). Pour ces propositions comme pour les articles scientifiques, les contenus audiovisuels sont bienvenus : là encore, ces questions doivent être

abordées avec le bureau éditorial de la revue dès les premières prises de contact.

Chaque auteur·rice et contributeur·rice doit accompagner ses textes et propositions d'une notice bio-bibliographique de cinq-sept lignes maximum.

La revue *théâtre* pratique l'écriture inclusive et en recommande l'utilisation à ses auteur·rices et contributeur·rices : féminisation des noms de métier (autrice, metteuse en scène, chercheuse), doublets (danseurs et danseuses), mots épiciens (les artistes) et point médian (auteur·rices, chercheur·ses, spectateur·rices). La présentation est à homogénéiser au sein de chaque article. À l'échelle des chantiers, c'est aux coordinateur·rices de décider s'il·elles tiennent à l'homogénéisation des usages pour tous les articles ou s'il·elles s'en tiennent au choix de chaque contributeur·rice (quitte à procéder à des ajustements à la marge, en féminisant un nom ou en ajoutant un doublet quand l'éviction du féminin devient ostensiblement problématique).

TYPOGRAPHIE

APOSTROPHES. Courbes et non droites.

CÉSURE. Ne pas utiliser la fonction « césure » (manuelle ou automatique) ni le trait d'union pour couper un mot.

ESPACES. Utiliser les espaces insécables avant toute ponctuation (cit ; cit : cit ? cit ! « cit »), à l'exception des virgules, points, points de suspension et guillemets anglais (cit, cit. cit... "cit"). Proscrire la présence de deux espaces l'un à la suite de l'autre.

ITALIQUES. L'italique doit être utilisée pour souligner (et non le soulignage ou le gras). Les mots étrangers sont en italiques.

LETTRES SOUDÉES. Ligaturer les œ, æ, OE, Æ, qu'ils soient en minuscules ou en majuscules.

MAJUSCULES. Systématiquement accentuées.

NOMBRES. Privilégier les nombres en toutes lettres sauf cas particulier (très grand nombre, nombres décimaux ou suivis d'une unité de mesure). De même pour les nombres ordinaux : cinquième (et non 5^e).

NOTES ET APPELS DE NOTE. Les appels de notes et les numéros des notes de bas de page sont en exposant, sans espace

avant l'appel de note ni avant le numéro de la note. Le numéro de la note est simplement suivi d'un espace.

SIÈCLES ET ANNÉES. Les siècles sont désignés par des chiffres romains suivis d'un « e » en exposant (ex. : XVII^e siècle). Les décennies sont indiquées comme suit : les années 1970 (plutôt que 70 ou soixante-dix).

CITATIONS

Pour les citations courtes dans le corps du texte, utiliser les guillemets français (avec espaces insécables) : « xxx ». Réserver les guillemets anglais “yyy” pour les citations à l'intérieur d'une autre citation. La ponctuation à la fin d'une citation est à placer après les guillemets fermants (sauf lorsque la citation est introduite par deux points).

Pour les citations de plus de trois lignes, créer un paragraphe-citation. Les paragraphes-citations n'ont pas de guillemets ouvrants et fermants.

Les coupes dans une citation sont à noter par des points de suspension entre crochets [...]. Les ajouts qui ne sont pas de l'auteur cité sont à noter entre crochets [xxx].

APPELS DE NOTE DE BAS DE PAGE

Les appels de note de bas de page sont en exposant : « xxx »² (et non pas : « xxx »²).

Les appels de note qui suivent immédiatement une citation courte, sont à placer après les guillemets fermants, et avant la ponctuation finale : « xxx »².

Pour les paragraphes-citations, placer l'appel de note avant la ponctuation finale du paragraphe.

Exemples :

- Brecht définit ainsi la fonction du théâtre : « Depuis toujours, l'affaire du théâtre, comme d'ailleurs de tous les autres arts, est de divertir les gens. »¹
- Pour Brecht, « l'affaire du théâtre [...] est de divertir les gens »².

¹ Bertolt BRECHT, *Petit organon pour le théâtre*, trad. Jean Tailleur, Paris, L'Arche, coll. Scène ouverte, 1978, p. 13.

- Brecht estimait alors que « l'affaire du théâtre [...] [était] de *divertir* les gens »³.
- Ainsi de cette déclaration de Brecht :
Depuis toujours, l'affaire du théâtre, comme d'ailleurs de tous les autres arts, est de divertir les gens⁴.

RÉFÉRENCIEMENT DES CITATIONS EN NOTES DE BAS DE PAGE

LIVRE

Prénom suivi du Nom (pas de virgule entre nom et prénom) [1] ; s'il y a deux auteur·rices, utiliser « et » ; s'il y a plus de deux auteur·rices, les séparer par des virgules et finir par « et ». Pour les œuvres collectives, indiquer le nom du premier auteur suivi de « *et al.* » en italiques [2].

Titre de l'ouvrage en italiques.

Prénom et Nom des traducteur·rices s'il y a lieu, précédés de la mention « trad. » [3].

Lieu d'édition, Maison d'édition, Collection s'il y a lieu (précédée de la mention « coll. » sans guillemets), Année d'édition (s'il convient d'indiquer l'année de la première édition, la mentionner entre crochets avant la date de parution de l'édition citée [2][3]).

Page(s) citée(s) (espace insécable entre le « p. » et le(s) numéro(s) de page).

[1] Exemple : Emmanuel Renault, *L'Expérience de l'injustice, Reconnaissance et clinique de l'injustice*, Paris, La Découverte, 2004, p. 70.

[2] Exemple : Louis Althusser *et al.*, *Lire le Capital*, Paris, PUF, [1966] 1995, p. 98.

[3] Exemple : Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. Isabelle Kalinowski, Paris, Flammarion, coll. Champs, 2000, p. 70-72.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* Nous soulignons.

⁴ *Ibid.*

CHAPITRE D'OUVRAGE COLLECTIF

Prénom suivi du Nom.

Titre de l'article entre guillemets sans italiques.

Nom du ou des directeurs de la publication en caractères normaux, précédé de « dans », et suivi de (dir.) [4].

Titre de l'ouvrage en italiques.

Lieu d'édition, Maison d'édition, Année d'édition.

Pages citées.

[4] Exemple : Massimiliano Nicoli et Luca Paltrinieri, « Qu'est-ce qu'une critique transformatrice ? Contrat psychologique et normativité d'entreprise », dans Christian Laval, Luca Paltrinieri et Ferhat Taylan (dir.), *Marx & Foucault. Lectures, usages, confrontations*, Paris, La Découverte, 2015, p. 323-337.

ARTICLE DE REVUE

Prénom suivi du Nom.

Titre de l'article entre guillemets sans italiques.

Titre de la revue en italiques (ne pas faire précéder les titres de revue de « dans » ou « in »), suivi du numéro de la revue, la date de publication, la ou les pages citées [5].

En cas d'article en ligne, le titre, guillemets compris, doit être transformé en hyperlien et renvoyer à son URL [6]. La date de consultation de l'URL est inutile et l'exactitude de l'URL à la date de publication de l'article doit être vérifiée.

[5] Exemple : Isabelle Bruno et Emmanuel Didier, « L'évaluation, arme de destruction », *Le Monde diplomatique*, n° 710, mai 2013, p. 3.

[6] Exemple : Rossana Di Vincenzo, « L'impro prend de l'ampleur », *Télérama*, 4 déc. 2014.

TEXTES DÉJÀ CITÉS

Un ouvrage déjà cité est désigné par l'auteur, le titre de l'ouvrage, suivi de *op. cit.* en italiques [6]. Le sous-titre de l'ouvrage n'a pas à être rappelé.

Un article déjà cité est désigné par l'auteur, le titre de l'article, suivi de art. cité (sans italiques).

Lorsqu'un même ouvrage ou article est cité consécutivement, il est noté par *Ibid.* (en italique), suivi du numéro de page si elle est différente [7]. *Id.*, *Idem* et *Ibidem* ne sont pas utilisés.

[6] Exemple : Karl Marx, *Le Capital*, *op. cit.*, p. 90.

[7] Exemple : *Ibid.*, p. 126.